

# Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

## Séance du Mercredi 27 Mars 2019 à 20 h 30

Convocation du C.M. : 20/03/2019  
Affichage : 20/03/2019

Le **Mercredi 27 Mars 2019 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

**Étaient présent(e)s** : Mesdames Marie-Line TISON. Jocelyne ISSARTIAL. Régine JACQUEMIN.  
Messieurs Denis SCHOEFS. Didier LOUVEAU. Maurice RAYER. Roger-Jean BEALAY. Eric DESCOMBES. Eric LECOMTE. Yannick ROULEAU

**Absent(e)s excusé(e)s** : Mesdames Julie FONTENEAU. Servanne JAKUBOWSKI (procuration à M. LECOMTE). Monsieur Claude LABORDE.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Line TISON

Assistaient également à la réunion : Mme Nathalie GOSSELIN, Secrétaire

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Assainissement collectif : installation d'un point de comptage dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration
- Vente de terre végétale : Fixation du prix du m<sup>3</sup>

Le Conseil municipal émet un avis favorable à ces ajouts.

## ORDRE DU JOUR

### **1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 Février 2019**

Sur interrogation de M. le Maire,

**Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 27 Février 2019 est adopté à l'unanimité.**

### **2 - Relevé des décisions prises selon article L2122-22 du C.G.C.T**

Comme indiqué lors de la séance précédente, le relevé des décisions jusqu'à ce jour a été adressé à l'ensemble des membres.

**Le conseil municipal prend acte de ce document.**

## 3 – Extension de l'école Jean Ferrat

### 3.1 – Information sur les travaux – planning

L'objectif est maintenu pour la mise à disposition des locaux à la rentrée de septembre : les travaux de fondations et d'élévation en cours.

### 3.2 – Lot n° 8 - « Menuiseries intérieures bois » - Résultats nouvelle consultation : choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-064 du Conseil Municipal du 21 novembre 2018 portant attribution des 14 lots pour les travaux d'extension de l'école Jean Ferrat pour un montant total de travaux de 389 986.19 euros H.T soit 467 983.43 euros T.T.C,

VU la délibération n° 2019-007 du Conseil Municipal du 27 Février 2019 prononçant la résiliation du marché passé pour le lot n° 8 « Menuiseries intérieures bois » avec la Société CBF FOURNIGAULT suite à la liquidation judiciaire de cette dernière par jugement du Tribunal du 28 janvier 2019,

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux d'extension de l'école Jean Ferrat, actuellement en cours de réalisation,

Considérant l'analyse des offres effectuée par le Cabinet d'architecture A3DESS, maître d'œuvre après le lancement d'une deuxième consultation pour le dit lot,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

**-ATTRIBUE** la réalisation des travaux du lot n° 8 « Menuiseries intérieures bois » à la Société **MENUISERIE MANIÈRE** – 22, rue François Avice – 72400 Cherré pour un montant total de travaux de **13 200 euros H.T.** soit **15 840.00 euros T.T.C**

**-RAMENE** le prix total du marché à un montant de **391 840.30 euros H.T.** soit **470 208.36 euros T.T.C.** (au lieu de 389 986.19 euros H.T. comme initialement prévu)

**-PREND COMPTE** de cette modification au budget primitif communal 2019

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

### 3.3 – Assurances dommages-ouvrages : choix du prestataire

Vu les travaux d'extension de l'école primaire Jean FERRAT, attribués aux diverses entreprises par délibération n° 2018-064 du Conseil Municipal du 21 Novembre 2018,

Considérant l'obligation de contracter une assurance dommage-ouvrage dans le cadre de la sécurisation des opérations de construction de l'opération susvisée,  
Considérant la consultation lancée auprès de diverses sociétés d'assurance et au vu des propositions réceptionnées,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

**-DECIDE** d'attribuer aux **Assurances SMABTP** – 4, impasse Serge Reggiani – Saint Herblain Cedex (44816), suivant les prestations suivantes :

\* **Assurance Dommages-ouvrages obligatoire** (options comprises) pour un montant de **3 723.51 euros H.T.** soit **4 058.62 euros T.T.C**

- **Assurance de responsabilité civile du maître de l'ouvrage** pour un montant de **1 337.00 euros H.T.** soit **1 457.33 euros T.T.C.**

Soit un montant total du contrat de **5 060.51 euros H.T** soit **5 515.95 euros T.T.C.**

**-ANNEXE** ladite convention à la présente.

**-INSCRIT** cette dépense sur le budget primitif de la commune de l'année 2019, au titre de l'opération n° 95 « extension de l'école Jean FERRAT » - Article 2313  
**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

## **4– Rue de l'École – Aménagement d'une chicane**

### **4.1 – Avancement des travaux**

Les travaux de peinture et résine sont terminés.

Les travaux de plantations des espaces verts (Sté Julien et Legault) sont en cours.

## **5 – Lotissement « Le Chêne Galon »**

### **5.1 – Avancement des travaux**

Le rond-point en résine a été terminé par ESVIA, sous-traitant de HRC.

Les travaux de plantations des espaces verts (Sté Julien et Legault) sont en cours.

### **5.2 – Information sur la commercialisation des lots**

Aucune information nouvelle : le lot n° 6 est toujours en réservation.

## **6 – Assainissement collectif**

### **6.1 - Installation d'un point de comptage à la station d'épuration**

Vu le budget annexe Assainissement de la Commune pour l'année 2019,

Vu La convention de délégation de service signée le 13 février 2012 avec la

Société VEOLIA EAU

Considérant la nécessité de mettre en place une sonde de mesure au niveau du trop plein du poste d'entrée de la station d'épuration de la commune dans le cadre de l'autosurveillance du déversoir,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

**-ACCEPTE** la proposition chiffrée de la **Société VEOLIA EAU**, titulaire du contrat d'affermage – 9, rue des Frênes - Sargé-les-le-Mans (72190) pour la fourniture et mise en place d'une sonde de mesure à la station d'épuration représentant un montant de **4 730.00 euros H.T.** soit **5 676.00 euros T.T.C**

**-INSCRIT** cette dépense au budget annexe « assainissement » de la commune suivant l'imputation budgétaire de la nomenclature comptable en vigueur.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

## **7 – Subventions communales 2019 aux Associations**

### **7.1 – Vote des subventions**

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 12 et 25 mars 2019 et, sur propositions retenues de celle-ci,

VU les demandes de subventions présentées par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les dotations 2019 pour les Associations et organismes divers tel que défini dans le tableau récapitulatif annexé à la présente, représentant un montant total de **7 776 euros (sept mille sept cent soixante-seize euros)**
- **DECIDE** de verser ces subventions sous réserve de production d'un courrier de demande et des comptes financiers complets
- **D'INSCRIRE** ces subventions au Budget Communal de l'exercice 2019, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » - aux articles concernés suivant la nomenclature budgétaire 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires aux présentes dispositions.

<u>Libellé Subventions</u>	<u>Montant attribué</u>
<b>1 - Associations Communales</b>	
ACPG-CATM	100
Club Génération Mouvement	100
Culture et Jumelage	300
Amicale des Parents	300
<b>Sous-total 1</b>	<b>800</b>
<b>2 - Associations Enfants Citoyens de Sceaux</b>	
Coopérative scolaire	1 700
Subvention exceptionnelle complémentaire	0
<b>Sous-total 2</b>	<b>1 700</b>
<b>3 - Autres Associations Loi 1901 et Autres organismes</b>	
Comice agricole cantonal	200
Association Maires de la Sarthe	76
Secours catholique	100
Les Restaurants du cœur	100
Collège G. Denos (Foyer socio-éducatif)	350
<b>Sous-total 3</b>	<b>826</b>
<b>4 - Contributions "obligatoires"</b>	
Centre Aéré de Tuffé	3 200
RASED Bonnétable	250
<b>Sous-Total 4</b>	<b>3 450</b>
<b>5 - CCAS</b>	
CCAS de Tuffé (Banque Alimentaire)	1 000
<b>Sous-total 5</b>	<b>1 000</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)</b>	<b>7776</b>

## 8 – Budgets communaux

### 8.1– Présentation et vote du budget annexe ASSAINISSEMENT 2019

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur Denis SCHOEFS, Maire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif Annexe Assainissement de la commune pour l'année 2019, à savoir :

- Section d'exploitation équilibrée à hauteur de **30 094 euros**

- Section d'investissement équilibrée à hauteur de **26 966 euros**

- **ANNEXE** le budget primitif annexe assainissement 2019 à la présente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de ces décisions.

### **8.2- Présentation et vote du budget annexe LOTISSEMENT 2019**

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur Denis SCHOEFS, Maire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif Annexe du lotissement « Le Chêne Galon » pour l'année 2019, à savoir :
  - **Section de fonctionnement** équilibrée à hauteur de **315 858 euros**
  - **Section d'investissement** équilibrée à hauteur de **401 000 euros**
- **ANNEXE** le budget primitif annexe du lotissement « Le Chêne Galon » 2019 à la présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de ces décisions.

### **8.3- Présentation et vote du budget COMMUNAL 2019**

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur Denis SCHOEFS, Maire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2019, à savoir :
  - Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de **748 985 euros**
  - Section d'investissement équilibrée à hauteur de **778 863 euros**
  - **ANNEXE** le budget communal 2019 à la présente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de ces décisions.

## **9 – Taxes Directes Locales 2019**

### **9.1 – Vote des taux d'imposition 2019**

Considérant le Budget de fonctionnement et d'investissement présenté par Monsieur le Maire,

Considérant l'augmentation des bases d'imposition,

Considérant le passage à la Fiscalité Publique Unique depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017

Considérant l'avis de la Commission des Finances réunie les 12 et 25 mars 2019,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales,
- **VOTE** les taux suivants pour l'année 2019 :

<u>Taxes</u>	<u>Bases 2019</u>	<u>Taux 2019</u>	<u>Produit fiscal</u>
Taxe d'habitation	538 100	<b>15.79%</b>	84 966 €
Taxe foncière (bâti)	1 534 000	<b>10.28%</b>	157 695 €
Taxe foncière (non bâti)	103 400	<b>23.47%</b>	24 268 €
TOTAL			<b>266 929 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de ces décisions.

## 10- Ligne de trésorerie – Année 2019

### 10.1 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

VU les prévisions budgétaires pour l'année 2019,

CONSIDERANT le retard de versement des subventions DETR octroyées dans le cadre des dossiers d'aménagement de sécurité de l'avenue de Bretagne, d'extension de l'école Jean Ferrat, d'aménagement de sécurité de la Rue de l'école et de mise en accessibilité des bâtiments publics (ADAP),

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie signée le 14 mai 2018 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre (Orléans),

VU la proposition de renouvellement établie par le Crédit Mutuel - Orléans pour un montant maximum de 300 000 euros, compte-tenu du budget communal 2019,

Après en avoir, délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre – Place de l'Europe – 105, rue du Faubourg Madeleine – Orléans (45920), la signature d'un nouveau contrat de ligne de trésorerie dans la limite de 300 000 euros, aux conditions suivantes :

- Durée : 12 mois

- Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 0.80% avec une commission de réservation de 300 euros, et une commission de non utilisation de zéro euros avec une durée de droit de tirage d'une année complète à compter de la date de signature.

- Paiement des intérêts : Trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil.

- **PREND** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité en dépenses obligatoires au budget communal les sommes nécessaires au remboursement des échéances

- **PREND** l'engagement, pendant la durée du contrat, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoins, les impositions nécessaires au remboursement des échéances,

- **CONFERE** en tant que besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Denis SCHOEFS en qualité de maire pour la réalisation de la ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes conditions de remboursement qui y sont insérées.

- **SUBDELEGUE** chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier,

## 11- R.G.P.D. : Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles

### 11.1 – Convention ATESART

Vu le rapport de Monsieur Denis SCHOEFS, Maire

Vu les statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Vu les dispositions des articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

**-DE PRENDRE ACTE** des statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et du Règlement Intérieur de la société auquel est annexée la convention de groupement,

**-D'APPROUVER** la prise de participation de la commune de Sceaux-sur-Huisne au capital de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe*,

**-D'APPROUVER** en conséquence l'acquisition de deux actions d'une valeur nominale de 50 €, soit au total 100 € (cent), auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,

**-D'INSCRIRE** à cet effet au budget de la commune - **chapitre 26 article 261** la somme de 100 € (cent), montant de cette participation,

**-DE DÉSIGNER** Monsieur Denis SCHOEFS, Maire afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SPL,

**-DE DÉSIGNER** Monsieur Denis SCHOEFS, Maire afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,

**-D'AUTORISER** son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,

**-D'AUTORISER** son représentant à exercer au sein du Conseil d'administration de la SPL les éventuelles fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur,

**-DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'actions et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.

## 12- C.A.U.E : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

### 12.1 – Etude de faisabilité suite acquisition 2, impasse des Bains Romains

Considérant l'acquisition de l'immeuble sis 2, impasse des bains romains, cadastré section B n° 38 par délibération n° 2018-048 du conseil municipal du 29 Août 2018 en vue d'étudier la possibilité d'installation d'un praticien libéral,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

**-DECIDE** de passer une convention d'accompagnement avec la **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe** (CAUE) – 1, rue de la Mariette – Le Mans (72000) en vue d'une étude de faisabilité pour l'installation d'un praticien libéral dans l'immeuble sis 2, impasse des bains romains pour un montant de **1500 euros**.

**-ANNEXE** la convention à la présente délibération

**-INSCRIT** cette dépense au budget primitif de l'année 2019 en section d'investissement à l'article 2031 « Frais d'études »

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

## 13- Plan Bibliothèque

### 13.1 – Acquisition de livres suivant subvention

VU la dotation attribuée par le Ministère de l'Education Nationale au titre du « Plan Bibliothèque » pour l'année 2018, pour un montant de 1 546.50 euros, comptabilisée sur le budget communal 2018,

Considérant que la mise en œuvre effective de cette opération nécessite une participation financière de la Commune,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

**-PREND NOTE** de la commande d'ouvrages établie pour un montant de 1 696.00 euros T.T.C.

**-ACCORDE** une participation de la Commune pour un montant de **149.50 euros T.T.C.** (solde dû après déduction faite de l'aide de l'éducation nationale)

**-PREND EN CHARGE** cette participation sur le budget communal 2019

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

## 14 - Vente de terre végétale

### 14.1 – Fixation du prix de vente au m3

Considérant l'excédent de terre végétale en provenance des travaux d'aménagement du lotissement communal « Le Chêne Galon », il est proposé au Conseil Municipal de mettre en vente ce surplus de terre auprès des particuliers et d'en fixer ainsi le prix,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

**-DECIDE** de mettre en vente l'excédent de terre végétale

**-DE FIXER** le prix de vente du m3 de terre végétale à **10 euros le m3** (pris sur place).

Chaque acquéreur s'acquittera du montant dû auprès du Trésor Public – La Ferté-Bernard (72400) après réception d'un avis des sommes à payer établi suivant les règles de la comptabilité publique

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision

## 15 - Informations

### 15.1 – Droit de préemption urbain – 8, impasse des Chênes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de l'immeuble sis 8, impasse des Chênes.

### 15.2 – SMIRGEOMES

Analyse financière et juridique de la fusion du SICTOM et du SMIRGEOMES.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, cela deviendra le SYVALORM



### **15.3- ELECTIONS – PERMANENCES**

Elections européennes : le 26 mai 2019

Il sera demandé aux conseillers de faire connaître leurs disponibilités pour la permanence électorale.

#### **15.4 – Diverses manifestations**

- Carnaval de l'école : 2 avril
- SASER – journée de prévention : 5 Avril
- Course cycliste de l'Huisne Sarthoise : 27 Avril
- Chasse à l'œuf : 28 Avril

### **16 – Questions diverses**

Aucune question diverse n'est soulevée

### **17 - Agenda Maire et Adjoint**

- Réunions de chantier école tous les jeudis à 16h30
- 01/04 à 10h30 : réunion SARTEL à l'Epau
- 01/04 à 18h00 : assemblée générale Office Tourisme
- 02/04 à 15h15 : carnaval de l'école
- 03/04 à 9h15 : Assurances Texa à la mairie
- 05/04 : journée prévention SASER
- 11/04 à 18h30 : conseil communautaire à St Aubin
- 23/04 à 18h30 : Copil PLUI
- 27/04 : course cycliste CCHS
- 28/04 : Chasse à l'œuf amicale parents
- 29/04 à 18h30 : conférence des maires à Avezé
- 30/04 à 18h30 : Copil PLUI

Aucune question diverse n'est soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
A 22 h 30.

**Prochaine réunion du conseil municipal :**

**Mercredi 15 Mai 2019 à 20 h 30**